

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
Le : 02/12/2022

Et
Publication ou notification du :
02/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, Mme MONNIER Sarah, Mme DELORME Julie, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGÉARD Dominique, JACQMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusés ayant donné procuration : Mme TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen

Absent : M. NAËL Benoît

A été nommé secrétaire : Gérard ROUILLON

2022_045 - Vente de la maison de Jean-Paul MELLIER

Le Maire rappelle que la Commune a fait l'objet d'un legs de biens mobiliers et immobiliers suite au décès de Monsieur Jean-Paul MELLIER le 7 août 2021. En effet, par testament olographe en date du 12 août 2021, le défunt a institué la Commune en qualité de légataire universel de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers issus de sa succession.

Le Conseil municipal a accepté l'ensemble des legs par délibération n°2021_51 en date du 26 novembre 2021.

Ainsi, l'agence SAFTI Immobilier Nozay, représentée par Morgan TREGRET, a été mandatée pour vendre la maison à usage d'habitation, avec un terrain attenant, située sur la commune au 1 rue du Bas Morvel, figurant au cadastre sous les références section B, numéros 1019, 1020 et 1195 (contenance 3 400 m²).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Jérémy FOYER et Madame Lucillia NOLLENT ont fait une offre d'achat pour un prix de 140 000 € net vendeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de vendre à Monsieur Jérémy FOYER et Madame Lucillia NOLLENT la maison à usage d'habitation avec un terrain attenant sis 1 rue du Bas Morvel à Marsac-sur-Don , cadastrées section B numéros 1019, 1020 et 1195 , d'une superficie de 3 400 mètres carrés, au prix de 140 000 € net vendeur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 2 décembre 2022
Le Maire,
Hervé de TROGOFF

